

riale située dans l'Arctique où les zones sous-marines adjacentes et surjacentes à la côte canadienne, auxquelles s'applique le bill comme il est mentionné à l'article 3, ne sont pas connues et ne peuvent actuellement être déterminées par cette Chambre, et du fait que les déclarations, recommandations et autres sujets énoncés et indiqués au premier rapport du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, présenté à la Chambre des communes le mardi 19 décembre 1969, relativement à la souveraineté du Canada dans l'Arctique concernant directement le bill et ladite loi, ne poursuivra pas l'étude de ce bill jusqu'au jour qui suivra le jour où la question sera mise aux voix, en vue de l'adoption du rapport par cette Chambre, ou, si le Parlement ne siège pas, le premier jour où la Chambre siègera par la suite».

● (12.40 p.m.)

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, je vous prie. Je dois dire qu'au départ je doute que l'amendement soit recevable. Je préfère en parler à M. l'Orateur, et nous pourrions peut-être annoncer une décision après le dîner.

**M. Baldwin:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je suppose que les impératifs du bon sens pousseront Votre Honneur à accepter l'amendement après consultation. Ce sera bien.

**Une voix:** Quel bon sens?

**M. Baldwin:** Je parlais des impératifs du bon sens, pas du bon sens du gouvernement. C'est une cause perdue. Si Votre Honneur n'a pas accepté l'amendement, peut-être les députés de mon côté vous feront-ils entendre raison en appuyant cet amendement raisonnable.

**M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley):** Monsieur l'Orateur, j'approuve ce bill, y compris le principe selon lequel nous devrions prétendre à la propriété du plateau continental au large des côtes canadiennes. Ce bill comprend des implications relatives à la souveraineté et à la pollution et s'applique à toute prétention de notre part se rapportant aux conséquences économiques de l'exploitation du pétrole dans cette région. On a fait état du problème constitutionnel ou juridique. Puis-je, à ce sujet, attirer l'attention du député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) sur le discours du ministre des Pêches et des Forêts (M. Davis). En fait, j'aimerais citer un extrait d'une lettre envoyée par ce ministre au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien). Elle est signée «Jack Davis». Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, le ministre des Pêches a préconisé la création d'un parc sous-marin dans le détroit de Georgie et la lettre contient une partie de

[L'hon. M. Dinsdale.]

sa thèse à ce sujet. Voici un passage de cette lettre:

La question constitutionnelle est également tout à fait claire. Comme le pays possède toutes les terres qui gisent sous les basses eaux au large de nos côtes, les secteurs en cause n'ont pas à être obtenus du gouvernement provincial par transfert. Il n'est pas nécessaire de négocier avec un pouvoir provincial et nous n'avons pas non plus à compenser des intérêts privés et à assembler des terres, dans la mesure où nous sommes effectivement les propriétaires de ces terres.

Chacun sait, je pense, que le ministre des Pêches est une autorité sur la question. J'aimerais qu'il décide d'aménager un parc sous-marin contigu aux Territoires du Nord Ouest et qu'il fasse une déclaration similaire sur ces eaux et sur l'archipel arctique.

**M. Anderson:** Le député me permet-il de poser une question? Pour les députés qui ont suivi le discours du député avec beaucoup d'attention et d'intérêt, pourrait-il nous donner la date de la lettre dont il a fait mention, afin que les députés qui la veulent puissent en avoir une copie?

**M. Thomson:** Elle est datée du 2 février 1970. Je me demande si le ministre des Pêches et des Forêts a informé le grand chef blanc à Victoria, le premier ministre Bennett, de cette position juridique particulière. Dans l'affirmative, j'aimerais connaître la réponse du premier ministre Bennett.

Ce bill a trait également à la question de la pollution. Le ministre des Pêches et des Forêts a estimé qu'en protégeant nos poissons, nous nous protégeons nous-mêmes. Je suis prêt à considérer cela comme le fin mot de la sagesse, bien qu'il me semble que ce soient ses amis les poissons qui le lui aient soufflé à l'oreille. Selon lui, ce qui est bon pour les poissons est bon pour le Canada. Cela n'est pas sans me rappeler un slogan que j'ai entendu chez nos voisins du Sud, et selon lequel ce qui est bon pour la General Motors est bon pour les États-Unis. Le ministre innove quelque peu.

**Une voix:** Cela ressemble à un raisonnement de poisson.

**M. Thomson:** Selon le ministre des Pêches, le forage au large des côtes canadiennes peut aller, mais non le forage dans le détroit de Géorgie, car on veut y aménager un parc sous-marin. Il cherche à obtenir la collaboration du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. L'industrie du pétrole est importante pour le Canada et l'adoption du bill apportera une certaine certitude aux intérêts pétroliers. Par exemple, ceux qui s'occupent de ce domaine sauront maintenant quelle